

AVANCEMENT AU GRADE DE COMMANDANT DIVISIONNAIRE ET ÉCHELONS SPECIAUX : ENFIN DES **RÉPONSES** !



scsi-pn.fr

Octobre 2025



RÉPONSES

Après des mois de tergiversations liées à l'instabilité politique et la crise financière que connaît notre pays, Bercy vient enfin de donner son feu vert concernant l'avancement au grade de commandant divisionnaire et à la mise en œuvre de l'augmentation des échelons spéciaux.

AVANCEMENT AU GRADE DE COMMANDANT DIVISIONNAIRE

Après une attente interminable qui a plongé nos collègues dans une grande incertitude tout au long de cette année, l'arrêté de nomination au grade de commandant divisionnaire va enfin sortir, [suite à la parution au Journal Officiel du ratio de promotion dans ce grade \(8,75%\)](#). 89 commandants divisionnaires vont ainsi pouvoir être nommés très prochainement avec effet rétroactif au 1/1/2025.

AUGMENTATION DE 15 À 25 % DES ÉCHELONS SPÉCIAUX

La liste des 25 promus à l'échelon spécial de commandant divisionnaire dans le cadre de la campagne d'avancement 2025 sera publiée très prochainement, avec effet rétroactif au 1/1/2025. Concernant l'abondement supplémentaire de 10% [validé au Journal Officiel du 30 octobre 2025](#), la campagne d'avancement va être lancée pour que les officiers soient nommés avant la fin de l'année. Vous trouverez les détails de cette seconde campagne ci-dessous :



- 25 % des emplois fonctionnels représentent 270 échelons spéciaux. Grâce à l'action du SCSI, plus de 100 commandants divisionnaires fonctionnels supplémentaires pourront bénéficier de l'échelon spécial en plus de ceux libérés par les départs à la retraite de celles et ceux qui en détiennent déjà.
- Ces nouveaux échelons spéciaux vont dès maintenant être attribués au fil de l'eau.



- 25 % des commandants divisionnaires représentent 166 échelons spéciaux. 66 commandants divisionnaires supplémentaires pourront donc bénéficier de cet échelon spécial, en plus des 25 échelons déjà programmés en 2025.
- Ces échelons seront attribués dans le cadre du budget 2025 avant la fin de l'année.

Échelon spécial, mode d'emploi :

L'échelon spécial (Hors Échelle lettre A) est subdivisé en trois chevrons (HEA1, HEA2, HEA3). Il est accessible après 2 ans d'ancienneté dans le 4e échelon de commandant divisionnaire fonctionnel et après 3 ans d'ancienneté dans le 4e échelon de commandant divisionnaire. Chaque chevron est considéré comme un échelon et il faut donc détenir un chevron six mois pour en bénéficier pour sa pension de retraite. Vous trouverez en pièce jointe les niveaux de rémunération de ces 3 chevrons et les simulations de pensions de retraite correspondantes

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !